IN pour l'abolition des forfaits fiscaux

L'initiative vise à rétablir les bases de la démocratie en matière de contribution, telles que la capacité contributive et l'égalité de l'impôt entre résidents, Suisses et étrangers. Elle veut supprimer l'imposition sur la dépense dit « forfait fiscal ».

Forfait fiscal:

Le forfait fiscal est un privilège octroyé à une personne étrangère qui s'installe en Suisse et habite le pays depuis au moins 10 ans. Tout contribuable bénéficiant d'un forfait fiscal a l'interdiction d'exercer une activité lucrative en Suisse et son impôt est calculé sur sa dépense présumée (au minima 5 fois la valeur locative de son bien immobilier, et qui ne peut être inférieure à 400'000 par an).

- 1. Les forfaits fiscaux sont **octroyés de manière opaque** via un questionnaire sur la dépense que le forfaitaire remplit lui-même et dont l'administration fiscale se satisfait. Le bénéficiaire ne déclare ni revenu, ni fortune à l'Etat.
- 2. Les forfaits fiscaux sont très peu respectés dans les critères. La plupart des forfaitaires exercent des activités lucratives qui existent aussi en Suisse (par exemple les musiciens qui vendent des disques également en Suisse).
- 3. Ce système **favorise les personnes qui cherchent à fuir le fisc** de leur pays. L'OCDE sous pression de l'UE a critiqué cette pratique qui devrait s'éteindre à termes, tout comme le secret bancaire.
- 4. Les forfaitaires apportent peu (84 millions CHF) par rapport à ce qu'ils devraient rapporter s'ils étaient soumis au régime de l'impôt ordinaire.
- 5. Ce système viole le principe d'égalité devant la loi (art 8 Cst fédérale) et de capacité contributive (art 155, al 1 Cst cantonale). Cette pratique est d'autant plus inadmissible alors que l'Etat annonce des coupes de prestations publiques, sans recherches de recettes supplémentaires. Cet appauvrissement des finances publiques nuit à la collectivité. Il y a aujourd'hui 710 forfaitaires à Genève qui ne participent pas à l'effort commun ; il faut donc supprimer ces niches fiscales.

En matière de logement, l'exemple zurichois est intéressant. Après l'abolition des forfaits fiscaux, la moitié des forfaitaires est partie, ceux qui sont restés ont compensé les départs. L'argument qui consiste à dire que si les forfaits sont supprimés, les super riches quitteront le pays ne tient donc pas. De plus, à la suite de la suppression des forfaits fiscaux, le canton de Zurich a connu une diminution du prix de l'immobilier de luxe.

Contre-projet :

Le contre-projet augmente le seuil de 400'000 à 600'000 CHF et relève la valeur locative à 7x au lieu de 5x. Si le rehaussement de l'entrée dans ce mécanisme fiscal paraît être une bonne chose, le deuxième volet de la taxation à la dépense, soit l'impôt sur la fortune, a complètement fondu. Le contre-projet est ainsi encore plus inégalitaire car il introduit une quasi défiscalisation de la fortune : l'impôt sur la fortune est prédéterminé et est arrêté à 110% de la somme admise entre l'administration fiscale et le forfaitaire pour ses dépenses annuelles. Non seulement l'Etat gagne encore moins qu'avec le système actuel, mais en octroyant un tel barème, il offre des cadeaux encore plus gros à des personnes encore plus riches.

Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste invite à accepter les initiatives fédérale et cantonale et à rejeter le contre-projet.

2x OUI à l'IN sur l'abolition des forfaits fiscaux le 30 novembre prochain!